



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gestion

Question écrite n° 37218

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il confirme l'estimation selon laquelle le coût de la collecte des impôts en France - 1.6 % des recettes fiscales - est le plus élevé des pays de l'OCDE.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui permette modernité, transparence et proximité tout en satisfaisant la vocation de ses agents, les aspirations de l'ensemble des Français et les attentes des élus, est une nécessité. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril dernier, le ministre a défini les axes d'une réforme-modernisation qui engage le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie dans le mouvement de réforme de l'Etat. L'objectif est d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple et plus accessible pour répondre aux besoins des acteurs économiques. Cette réforme-modernisation sera conduite par étapes dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants et les élus locaux. Depuis le second semestre 2000, une première série d'expérimentations s'organise autour de la mise en place d'un interlocuteur fiscal unique pour les usagers : accueil commun dans les services des impôts et du Trésor public, implantation dans plusieurs départements d'un réseau intranet entre les services de ces deux administrations financières, rapprochement entre centres et recettes des impôts. Pour les entreprises les plus importantes, une direction des grandes entreprises verra le jour début 2002 au sein des services de la direction générale des impôts. Un nouveau système d'information actuellement en développement, commun aux deux administrations du Trésor public et des impôts, permettra la réalisation d'un compte fiscal unique du contribuable. Cette réforme-modernisation se traduit également par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité dont les contribuables, les consommateurs, les entreprises petites et moyennes puissent tirer le meilleur parti, en expérimentant des maisons de services publics économiques et financiers appuyées sur le réseau des trésoreries, un interlocuteur économique unique ainsi que des services nouveaux pour les usagers : expérimentations d'un centre d'appel aux impôts, de pôles de recouvrement contentieux et d'un centre d'encaissement au Trésor public. Enfin, la rénovation de la gestion publique permettra de mieux gérer les flux financiers publics, de mieux contrôler les dépenses publiques, de mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et de mieux conseiller les élus locaux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37218

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6376

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7134